



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 9 septembre 2021

Table des matières

<u>LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES RENOUVELLE LE FINANCEMENT DU PROJET « ITINÉRANCES » POUR LES ENFANTS DE DÉTENUSS.....</u>	<u>3</u>
<u>VERS UN NOUVEAU CADRE POUR APPORTER DES RÉPONSES STRUCTURELLES AUX ENJEUX DE L'AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE ET DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT</u>	<u>4</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>6</u>

La Fédération Wallonie-Bruxelles renouvelle le financement du projet « Itinérances » pour les enfants de détenus

A l'initiative de Valérie Glatigny, Ministre en charge des Maisons de Justice, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de renouveler le financement du projet « Itinérances ». Ce projet, mené par la Croix-Rouge de Belgique en collaboration avec le Relais enfants-parents et les services d'aide aux détenus vise à prendre en charge le trajet des enfants de détenus jusqu'aux prisons quand leurs familles ou leurs proches ne sont pas en mesure de les y emmener. En 2020, 223 enfants ont ainsi pu être accompagnés jusqu'au lieu de détention de leur(s) parent(s).

La Ministre en charge des Maisons de Justice, Valérie GLATIGNY : *« Ce type de projet est essentiel afin de maintenir le lien entre l'enfant et son ou ses parents. Il participe aussi à l'objectif de promotion et d'encadrement des relations entre l'auteur détenu et son environnement extérieur, en particulier ses proches, des conditions nécessaires à la resocialisation du détenu en vue de préparer sa sortie de prison et de lutter contre le risque de récidive. »*

Grâce au recrutement de bénévoles par la Croix-Rouge et au relais effectué dans les établissements pénitentiaires par le Relais enfant-parent et les Services d'aide aux détenus, des enfants bénéficient de moyens de locomotions et de l'encadrement nécessaire pour rendre visite à leurs parents détenus.

Concrètement, deux volontaires de la Croix-Rouge accompagnent en voiture ou en transport en commun les mêmes enfants depuis leur lieu de vie vers l'établissement pénitentiaire, à raison d'une à deux visites par mois.

Durant ces trajets, les volontaires offrent également à l'enfant un espace de parole indispensable. Une fois arrivés au lieu de détention, les enfants sont alors pris en charge par les intervenants des Services d'aide aux détenus ou du Relais enfant-parent afin d'encadrer la rencontre familiale. Les volontaires de la Croix-Rouge raccompagnent ensuite les enfants vers leur lieu de vie une fois la visite terminée. Les trois services échangent régulièrement quant au bien-être de l'enfant.

Le projet, baptisé "Itinérances", couvre les 18 établissements pénitentiaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que le centre communautaire pour mineurs dessaisis de Saint-Hubert. Depuis 2004, la Croix-Rouge a formé, soutenu et coordonné près de 1.223 volontaires qui ont accompagné plus de 3.500 enfants en visite à leur(s) parent(s) détenu(s). En 2020, 136 détenus ont bénéficié des services du projet Itinérances et 223 enfants ont pu être accompagnés jusqu'au lieu de détention de son parent.

Le projet est financé à hauteur de 50.000 euros par an par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Gouvernement, à l'initiative de Valérie Glatigny, Ministre en charge des Maisons de justice, a décidé de renouveler la convention pluriannuelle assurant le financement de ce projet pour une période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Contact presse

Samy Sidis, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Samy.sidis@gov.cfwb.be

+32 474 79 01 38

Vers un nouveau cadre pour apporter des réponses structurelles aux enjeux de l'amélioration du climat scolaire et de lutte contre le harcèlement

Sur proposition de la Ministre de l'Éducation, Caroline Désir, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé une note d'orientation en matière de prévention du harcèlement scolaire et de climat scolaire.

La lutte contre le harcèlement scolaire est une des priorités de la législature pour la Ministre. C'est pourquoi elle a souhaité donner une nouvelle dynamique à la politique de prévention du harcèlement dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en visant **des objectifs concrets de généralisation, de durabilité et de cohérence des actions à mettre en place.**

Sur base de recommandations et de propositions d'experts reconnus en la matière, tant en Belgique qu'en France, il est prévu de mettre en place une véritable approche systémique.

L'ambition est de s'inscrire dans une vision plus large du climat scolaire, qui inclut les facteurs de violence scolaire mais aussi de justice scolaire, de coopération, de coéducation et de qualité de vie à l'école. Cette approche permet de développer un cadre d'action qui se prête à chaque école et qui envisage la question du harcèlement scolaire au-delà du couple auteur-victime pour y inclure la communauté scolaire dans son ensemble.

Les principaux éléments de cette nouvelle approche du harcèlement scolaire reposent sur plusieurs points centraux :

- **La définition d'un cadre identique généralisable à toutes les écoles et comprenant des principes généraux et des actions obligatoires minimales à réaliser tout en offrant une souplesse aux établissements, en fonction de leurs spécificités.** Ce cadre commun comprend notamment une offre de formation de base à l'attention des équipes pédagogiques et éducatives, ainsi qu'une solution de signalement des situations de cyber-harcèlement. Des espaces de parole entre les élèves et les équipes éducatives seront également mis en place afin d'offrir des lieux de dialogue et d'apaisement. Ce cadre commun devra être complété par une série d'actions que les écoles détermineront elles-mêmes avec leur communauté scolaire.
- Le passage d'une logique d'initiative reposant entièrement sur les écoles les plus volontaristes, à une logique structurelle qui s'appuie sur les contenus des plans de pilotage et contrats d'objectifs et incite à la participation de l'ensemble des membres d'une communauté scolaire.
- Le passage d'une politique par appel à projet, à une politique par financement structurel pour les opérateurs qui interviennent dans les écoles. Une enveloppe budgétaire est prévue pour leur permettre de prendre en charge 200 écoles pour une période de 3 ans.

L'objectif est de rendre cette nouvelle programmation applicable à partir de la rentrée scolaire 2022.

Par ailleurs, un Observatoire du climat scolaire sera constitué pour assurer une mission de veille scientifique et d'information sur le harcèlement scolaire mais aussi sur les différents facteurs qui interviennent dans la gestion du climat scolaire.

Les travaux de l'Observatoire feront l'objet d'une coordination entre les secteurs de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, de l'enfance, de la médiation scolaire et des CPMS afin de développer une approche globale en matière de prévention du harcèlement scolaire.

La Ministre de l'Éducation, Caroline DESIR, se réjouit de la confirmation de ces nouvelles orientations, qui permettront à terme de donner un véritable cadre réglementaire à la lutte contre le harcèlement scolaire : **« L'ensemble du système scolaire doit se mobiliser pour faire face au phénomène de harcèlement et y apporter les réponses adéquates de façon structurelle. Le devoir de la Fédération Wallonie-Bruxelles à cet égard est, notamment, d'offrir aux écoles un cadre et un accompagnement performants, adapté à leurs réalités et articulé aux autres politiques éducatives. Il s'agit aussi de mieux reconnaître et soutenir les opérateurs de terrain spécialisés, qui sont appelés à jouer un rôle central dans le nouveau dispositif ».**

Contact presse

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75